



Convention mandataire

Par Chris33120

Bonjour,

L'un de mes clients courtiers en crédit immobilier me propose de démissionner de mon cdi actuel et de signer avec lui 1 "convention de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque".

Pour que je puisse toucher le chômage, il me propose de signer un CDI provisoire puis de le rompre puisque selon lui, c'est la seule solution de pouvoir avoir un revenu avant que notre collaboration me permette d'en vivre. Mon patron ne souhaite pas me voir partir et ne veut pas entendre parler d'une rupture conventionnelle.

Je deviendrai donc indépendant et non plus salarié.

Mais si ce client décide un jour qu'il n'a plus besoin de mes services (dans lesquels je ne connais rien aujourd'hui), je pense que je serais sans solution.

La proposition de travail me plaît mais sur le plan juridique, je suis plus... inquiet ! Ai-je raison ?

Merci par avance pour votre réponse !

Par Prana67

Bonjour,

Vous voulez vraiment aller sur un métier ou vous n'y connaissez rien ? En plus sans être salarié ?

Quelle est votre question juridique ?